

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 19 septembre 2023**

**Délibération n° 31-2023 relative aux taux applicables pour les actions  
mobilité étudiante Erasmus + au titre de l'année 2023/2024**

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les taux applicables pour les actions de mobilité étudiante Erasmus + pour l'année universitaire 2023/2024.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**



le 21/09/2023

**Le vice-président du conseil d'administration**  
**Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Note taux Erasmus 2023-2024

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 22/09/2023

Document mis en ligne le : 22/09/2023